

NOTICE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

AGATE / GRENAT



Il est nécessaire de respecter tous les règlements nationaux, notamment ceux faisant référence à des Normes nationales et européennes, lors de l'installation et l'utilisation de l'appareil.
Il incombe à l'installateur de s'informer et de mettre en œuvre toute norme ou prescription, nationale, ou locale, plus restrictive

Toute erreur d'impression, ainsi que toute modification ultérieure de ce document ne peuvent engager notre responsabilité.

AVERTISSEMENTS

Toutes les réglementations locales, y compris celles faisant référence à des normes nationales et européennes, doivent être respectées lors de l'installation de l'appareil.

Des phénomènes de dilatation et de rétractation peuvent se produire lors des épisodes de chauffe et de refroidissement ; ceux-ci ne sont pas à considérer comme étant des défauts.

Certaines parties de l'appareil, notamment les surfaces externes sont chaudes lors du fonctionnement et restent chaudes après extinction du feu. Il convient d'y faire attention et de manipuler l'appareil avec le gant fourni à cet effet.

Le rangement ou l'exposition même brève de produits inflammables ou sensibles au feu ou à la chaleur à proximité de l'appareil est strictement interdite.

Il est obligatoire de respecter les distances de sécurité par rapport aux matériaux combustibles, de ne rien poser ou entreposer dans la zone de rayonnement directe de l'appareil. Risque d'incendie important.

Les rayonnements de l'appareil, surtout à travers les surfaces en verre, peuvent enflammer les objets combustibles situés autour de l'appareil. Il est strictement nécessaire de respecter les distances minima par rapport aux matériaux combustibles présentes dans les informations techniques.

Apporter des modifications non autorisées à l'appareil est source de dangers et entraîne l'arrêt immédiat de la garantie.

Cet appareil est conçu pour fonctionner uniquement porte fermée.

Les portes de la chambre de combustion et du cendrier doivent impérativement être fermées en fonctionnement et ne doivent être ouvertes que pour l'ajout de combustible, l'allumage ou le déchargement.

N'ouvrez pas trop rapidement et ne prenez pas appui sur la porte du foyer pour vous redresser. Cela risque d'endommager la fixation de la porte.

Des conditions météorologiques défavorables peuvent induire un tirage inversé ou un bouchon thermique dans le conduit (refoulement de fumée) et notamment par temps de brouillard.

AVERTISSEMENT : Les fumées s'échappant de conduits de fumée obstrués sont dangereuses. Maintenir le conduit de fumée et le conduit de raccordement dégagés ; ramoner conformément aux instructions. Utiliser uniquement les combustibles recommandés. Lire les instructions d'utilisation.

Le symbole  présent notamment sur la plaque signalétique de l'appareil signifie lire et suivre les instructions d'installation et d'utilisation.

INFORMATIONS TECHNIQUES

Modèle	AGATE	GRENAT
Caractéristiques techniques		
Modèle type	MT230003PB	MT230003PB
Fonction de chauffage indirect	NON	NON
Étanche selon EN 16510-1	OUI	OUI
Type selon EN16510	CM	CM
Si étanche, fuite sous 10 Pa selon EN 16510-1	< 3m³/h	< 3m³/h
Taille minimale de la pièce d'installation	32m² (80 m³)	32m² (80 m³)
Masse de l'appareil seul	230 kg	252 kg
Capacité portante (charge maximale que l'appareil peut supporter pour porter la charge d'un conduit de fumées)	0 kg	0 kg
Dimensions générales de l'appareil (Longueur L x Hauteur H x Largeur W)	67cm x 83cm x 53cm	73cm x 82cm x 57cm
Performances		
Puissance thermique nominale (P _{nom})	6,0 kW	6,0 kW
Puissance thermique partielle (P _{part})	4,3 kW	4,3 kW
Puissance thermique nominale émise dans la pièce (PSH _{nom})	6,0 kW	6,0 kW
Puissance thermique partielle émise dans la pièce (PSH _{part})	4,3 kW	4,3 kW
Rendement énergétique à puissance nominale (η _{nom})	80 %	80 %
Rendement énergétique à puissance partielle (η _{part})	80 %	80 %
CO (13% O ₂) à puissance nominale	0,08 %	0,08 %
CO (13% O ₂) à puissance partielle	0,12 %	0,12 %
CO (13% O ₂) à puissance nominale (CO _{nom})	1000 mg/Nm³	1000 mg/Nm³
CO (13% O ₂) à puissance partielle (CO _{part})	1500 mg/Nm³	1500 mg/Nm³
PM (13% O ₂) à puissance nominale (PM _{nom})	30 mg/Nm³	30 mg/Nm³
PM (13% O ₂) à puissance partielle (PM _{part})	30 mg/Nm³	30 mg/Nm³
OGC (13% O ₂) à puissance nominale (OGC _{nom})	70 mg/Nm³	70 mg/Nm³
OGC (13% O ₂) à puissance partielle (OGC _{part})	100 mg/Nm³	100 mg/Nm³
NO _x (13% O ₂) à puissance nominale (NO _{xnom})	150 mg/Nm³	150 mg/Nm³
NO _x (13% O ₂) à puissance partielle (NO _{xpart})	150 mg/Nm³	150 mg/Nm³
Rendement énergétique saisonnier à puissance nominale (η _s)	70 %	70 %
Indice d'Efficacité Énergétique	106	106
Classe d'Efficacité Énergétique	A	A
Température des fumées (T _a) à puissance nominale	234 °C	234 °C
Température des fumées (T _a) à puissance partielle	213 °C	213 °C
Combustible admissible	Bûches de bois (I) sec 50cm	Bûches de bois (I) sec 50cm
Charge de bois conseillée (Puissance nominale)	2 bûches de hêtre de 25cm fendues en ¼ (0,65kg/bûche pour un total de 1,3kg au total)	2 bûches de hêtre de 25cm fendues en ¼ (0,65kg/bûche pour un total de 1,3kg au total)
Charge de bois conseillée (Puissance partielle)	2 bûches de hêtre de 17cm fendues en ¼ (0,40kg/bûche pour un total de 0,8kg au total)	2 bûches de hêtre de 17cm fendues en ¼ (0,40kg/bûche pour un total de 0,8kg au total)
Type de combustion	Intermittente	Intermittente
Intervalles de rechargement	40min	40min
Données de raccords		
Diamètre d'évacuation des fumées	Ø150	Ø150
Diamètre du buslot d'air	Ø100	Ø100
Section d'arrivée d'air utile indirecte (si buslot d'air non raccordé)**	80cm²	80cm²

** Section minimale, doit être validée par le calcul de dimensionnement (prise en compte des différentes pertes de charge)

Modèle	AGATE	GRENAT
Données pour le calcul de dimensionnement		
Tirage minimal à puissance nominale (pnom)	12Pa	12Pa
Tirage minimal à puissance partielle (ppart)	6 Pa	6 Pa
Tirage maximal admissible	20 Pa	20 Pa
CO2 à puissance nominale	9,4 %	9,4 %
CO2 à puissance partielle	8,7 %	8,7 %
Température des fumées à la buse (Tw) à puissance nominale	281 °C	281 °C
Température des fumées à la buse (Tw) à puissance partielle	256 °C	256 °C
Débit massique des fumées à puissance nominale	5,6 g/s	5,6 g/s
Débit massique des fumées à puissance partielle	4,2 g/s	4,2 g/s
Vitesse optimale d'évacuation des fumées à puissance nominale	0,8m/s<V<1m/s	0,8m/s<V<1m/s
Vitesse minimale requise d'évacuation des fumées à puissance nominale	0,7m/s	0,7m/s
Désignation du conduit de fumées (Tclasse)	T450G	T450G
Distance de sécurité / matériaux combustibles (en mm)		
Arrière (dR)	450	450
Côté (dS)	550	550
Avant côté (dL)	0	0
Plafond (dC)	750	750
Devant (dP)	1000	1000
Sol (dB)	170	170
Avant sol (dF)	300	300
Distance de sécurité / matériaux non combustibles (en mm)		
Distance minimale entre les parois non combustibles (dnon)	50 mm	50 mm
Données supplémentaires pour la surveillance du marché		
Masse de la réserve de braises	0,3 kg	0,3 kg
Critère de fin du cycle d'essais	Réserve de braises	Réserve de braises
Ces données sont issues de l'essai de sécurité de l'appareil pour une bonne mise en œuvre, il est nécessaire de respecter les minimums demandés ou tout autre règle nationale en vigueur plus restrictive. Le sol doit impérativement être réalisé en matériau incombustible.		

PARTIE 1 : INSTALLATION

RECEPTION DE L'APPAREIL

Vérifier que votre appareil n'a pas été endommagé pendant le transport. Vérifier plus particulièrement la vitre, l'ouverture de porte, le fonctionnement des organes de commande, l'état et le bon positionnement de la garniture intérieure du foyer (vermiculites, fonte ou acier).

LE LOCAL

**Votre appareil ne peut en aucun cas fonctionner dans une pièce en dépression.
Il ne doit pas être installé avec des systèmes de ventilation de pression inférieure à -15Pa**

La présence d'une hotte, d'une VMC ou d'un autre appareil de chauffage nécessitant de l'air dans une maison bien isolée peuvent provoquer des perturbations (mauvaise combustion, refoulement de fumée...). Vérifier que l'air nécessaire à la combustion du bois peut être prélevé en quantité suffisante dans la pièce. Lorsque l'admission d'air de la pièce est insuffisante, il est nécessaire de réaliser une amenée d'air supplémentaire propre à l'appareil.

L'appareil ne doit pas être installé dans toute pièce humide type salle de bain, buanderie, etc, ni dans une ambiance halogénée (présence de chlore, fluor générée par piscine, spa)

Air comburant

Votre appareil étant de type CM (étanche), il est préférable d'effectuer un raccordement à l'air extérieur afin d'assurer le bon fonctionnement de l'appareil dans son environnement.

Cet appareil ne doit pas être monté sur une alimentation en air desservant un autre appareil.

Il faudra également tenir compte d'éventuelles pertes de charges liées à la réalisation d'un conduit trop long ou trop dévié (prise en compte dans le dimensionnement selon EN13384-1).

Dans le cas contraire, l'amenée d'air propre au fonctionnement de l'appareil doit avoir une surface minimum utile au moins équivalente aux valeurs données dans le chapitre « **Informations Techniques** ». Elle doit être située soit directement à l'extérieur, soit dans un local ventilé sur l'extérieur et déboucher à la base de l'appareil. Elle doit être permanente et protégée par une grille.

Il est nécessaire de positionner les grilles d'entrée d'air de sorte qu'elles ne puissent pas être obstruées, se bloquer ou se fermer accidentellement.

Lors des phases de fonctionnement, cette grille d'entrée d'air doit être dégagée et non obstruée. Un défaut d'alimentation en air de combustion entraînera un dysfonctionnement important de l'appareil.

Il est important de signaler que toute modification ultérieure des conditions d'utilisation (installation d'une VMC, d'une hotte ou tout autre appareil prélevant de l'air, travaux d'isolation ou d'amélioration de l'étanchéité ...) pourra provoquer un dysfonctionnement de type refoulement de fumée.

L'EMPLACEMENT

Avant tous travaux, il y aura lieu d'effectuer un examen précis et professionnel du futur emplacement ainsi que du conduit de raccordement. De plus, il est impératif de prendre en considération les dimensions de l'appareil présentes en fin de notice.

L'appareil doit être installé sur un sol ayant une capacité portante adéquate. Si une construction existante ne satisfait pas à cette condition préalable, des mesures adéquates (par exemple, l'installation d'une plaque de répartition de charge) doivent être prises pour permettre au sol de supporter l'appareil.

Tous les travaux préparatoires à la pose de votre appareil doivent être terminés avant l'installation (conduit de fumée, arrivée d'air extérieur, maçonnerie ...).

Nous recommandons d'installer l'appareil dans une pièce hors d'eau et hors d'air. Les poussières issues de travaux peuvent se déposer sur l'appareil et brûler lors de sa mise en service, provoquant un noircissement des plafonds et des dégagements d'odeurs inconfortables. Il est donc recommandé d'attendre l'achèvement des travaux pour réaliser l'installation de votre appareil.

Vérifier la nature des matériaux constituant les murs d'adossement, le sol, le plafond

Le sol doit impérativement être réalisé en matériau incombustible.

LE CONDUIT DE FUMÉE

Chaque appareil doit être relié à conduit de fumée pour évacuer à l'extérieur les fumées produites par la combustion grâce à un tirage naturel.

Nous rappelons synthétiquement que :

- Le conduit de fumée doit être conforme aux normes, pourvu du marquage CE et être réalisé dans le respect des normes de sécurité telles que stipulées dans la NF DTU 24.1
- Le conduit doit être approprié aux conditions de fonctionnement spécifiques de l'appareil à installer et adéquatement dimensionné en fonction de ce dernier selon la norme NF EN 13384-1; il doit garantir en particulier le tirage minimum prescrit au chapitre « **Informations Techniques** ».
- Les composants du conduit doivent avoir une classe de résistance au feu G et une classe minimum de température supérieure à la température déclarée à la buse de l'appareil.
- Le dimensionnement de l'installation (NF EN 13384-1) donne la classe de fonctionnement vis-à-vis de la condensation (D ou W). Nous vous recommandons de privilégier au maximum un fonctionnement en classe D (Si W, prévoir une récupération de condensats). **Il est obligatoire d'avoir une classe D à la puissance nominale.**
- Dans le cas d'une réutilisation d'un conduit de fumée maçonné avec tubage, il doit être double peau intérieur lisse, de classe G. La mise en œuvre de ce tubage doit respecter les préconisations de la NF DTU 24.1 chapitre 15
- Un conduit de fumée ne peut desservir qu'un seul appareil

Il est recommandé d'équiper le pied du conduit de fumée d'une récupération de suie et de condensats, munie d'une trappe ou de tout autre moyen d'accès aisé facilitant les opérations de contrôle et de maintenance.

La mise en œuvre du conduit de fumée doit être faite selon la NF DTU 24.1 en respectant :

- Les distances de sécurité par rapport aux matériaux combustibles (la plus grande des deux valeurs entre celle déclarée par le fabricant du composant conduit de fumée et celle demandée par la NF DTU 24.1)
- La section du conduit de fumée doit être constante et uniforme sur l'ensemble de son parcours
- Le nombre maximal de coudes sur l'ensemble du conduit de fumée est de deux dont chacun est un maximum de 45° par rapport à la verticale.
- La projection verticale de la partie déviée est d'un maximum de 5 mètres
- Tout conduit de fumée métallique passant dans un volume habité et/ou occupé doit être protégé de tout risque de chocs et mis en place dans un coffrage constitué en matériaux de type M0 ou A1 ou A2 s1 d0 et positionné à la distance de sécurité. (Voir NF DTU 24.1 _ Chapitre 7)

- Le coffrage doit être ventilé par deux grilles (haute et basse) de 20 cm² de surface de passage libre.
- Si utilisation d'un kit isolé de traversée de paroi il y a lieu de se reporter aux instructions du fabricant concernant les surfaces de ventilations nécessaires

LE CONDUIT DE RACCORDEMENT

Le choix des composants conduit de raccordement doit être fait selon les mêmes caractéristiques demandées pour les composants conduit de fumée à savoir qu'ils soient au minimum de classe G (résistance au feu).

La mise en œuvre du conduit de raccordement doit être selon la NF DTU 24.1.

Nous rappelons synthétiquement que :

- Tout conduit de raccordement doit être au moins du diamètre intérieur de la buse de sortie des fumées de l'appareil. Aucune réduction de section n'est autorisée sur le parcours du conduit de raccordement
- La somme angulaire des coudes est limitée à 180° et la projection horizontale des parties déviées est strictement limitée à 3m. Nous vous recommandons 1m maximal.
- Il est vivement recommandé de faire un conduit de raccordement le plus simple et droit possible
- Le tracé du conduit de raccordement est limité à la pièce dans laquelle l'appareil est installé.
- Dans le cas d'un conduit de raccordement simple paroi, la distance de sécurité par rapport aux matériaux combustibles doit être au moins de 3 fois le diamètre nominal avec un minimum de 375mm.
- Il est vivement recommandé de sécuriser le maintien en place du conduit de raccordement sur la buse de l'appareil afin d'éviter une déconnexion lors des opérations d'entretien.

LA SOUCHE DE CHEMINEE

La souche est l'ouvrage qui se trouve à l'extrémité du conduit de cheminée et qui a pour but de faciliter l'évacuation des produits de combustion dans l'atmosphère.

Nous rappelons rapidement que la souche :

- Doit avoir une section utile de sortie spécialement dimensionnée et non inférieure au double de celle du conduit de cheminée
- Doit être construite de manière à empêcher l'entrée de la pluie, de la neige et tout autre corps étranger dans le conduit de fumée
- Doit dépasser tout obstacle de construction tel que demandé dans l'arrêté du 22 octobre 1969 article 18

PARTIE 2 : UTILISATION

PRESENTATION GENERALE

La porte foyer

L'ouverture de la porte se réalise en tournant la poignée dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à libérer le crochet de son logement.

Lors de sa fermeture, il est nécessaire de plaquer la porte et descendre la poignée au maximum pour garantir son verrouillage.

La porte de cendrier

L'ouverture de la porte du cendrier se réalise en tournant la poignée dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à libérer le crochet de son logement.

Lors de sa fermeture, il est nécessaire de plaquer la porte et descendre la poignée au maximum pour garantir son verrouillage.

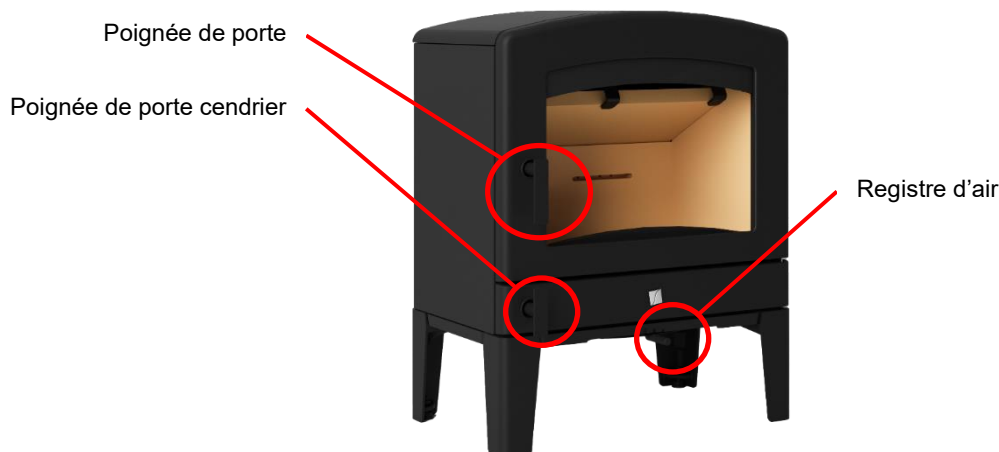
Attention : Le cendrier ne doit pas être vidé pendant que l'appareil est en fonctionnement. De même, un fonctionnement sans cendrier est à proscrire.

Le registre d'arrivée d'air

Grace à la construction de l'appareil, un seul registre permet l'ajustement de l'allure de combustion. Un déplacement du registre vers la gauche augmentera le régime de combustion et un déplacement vers la droite le réduira.

Vous obtiendrez un fonctionnement optimal de votre appareil (à tirage nominal avec la charge de bois conseillée) en positionnant la commande au milieu.

Il est nécessaire d'utiliser le gant fourni avec l'appareil pour manipuler le registre d'air ainsi que la poignée de porte.



Nous recommandons de fermer complètement le registre d'air en absence d'utilisation après achèvement complet de la combustion.

COMBUSTIBLES

Il est recommandé de brûler uniquement des bûches de bois sec (humidité inférieure à 20%) et dur (charme, frêne, hêtre – NF G1 H1).

Utiliser des bûches dont les dimensions sont adaptées aux foyers et ayant au moins deux ans de séchage. Son stockage doit être fait sous abri. Un bois trop humide peut provoquer l'encrassement de la vitre, des parois internes de l'appareil et du conduit de fumée, un mauvais rendement et des émissions polluantes importantes.

Dans le cas d'utilisation de bûchettes de bois (appelées également bûches densifiées ou bûches compressées), il convient de ne pas en utiliser plus d'une à la fois.

Il est interdit d'utiliser votre appareil comme incinérateur.

L'utilisation de combustibles liquides ainsi que de combustibles non recommandés et non adaptés à l'appareil n'est pas admise.

Ne jamais utiliser d'essence, d'essence de lampe, de kérosène, d'allume-barbecue, d'alcool ou de liquides similaires pour allumer ou « rallumer » une combustion dans l'appareil. Maintenir tous ces liquides à bonne distance de l'appareil pendant son utilisation.

Nous déclinons toute responsabilité concernant la détérioration des pièces qui serait causée par l'emploi de combustibles autres que ceux préconisés.

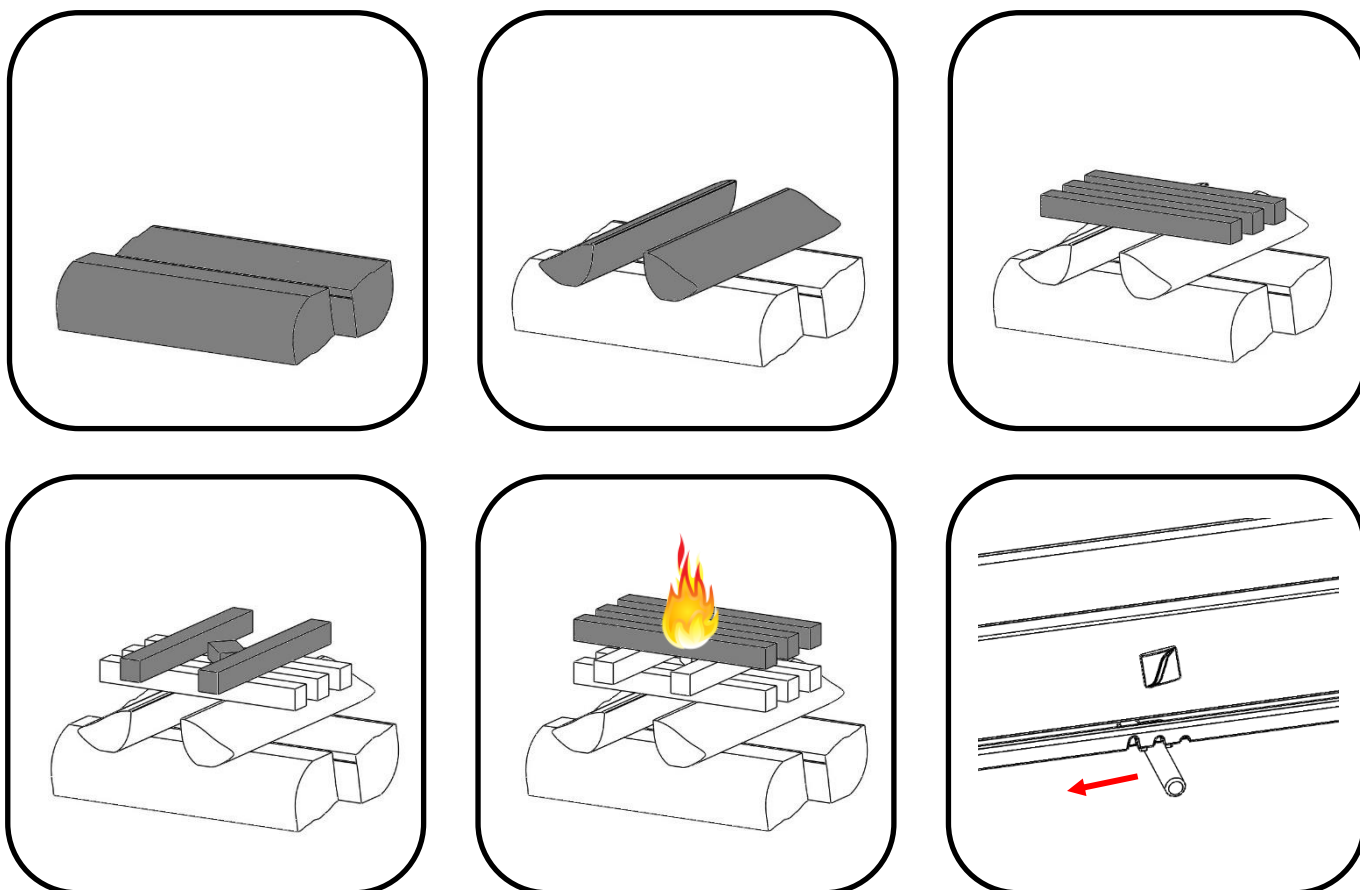
PREMIERE CHAUFFE

La peinture de finition de l'appareil est une peinture spécifique hautement résistante à la température qui finit de durcir lors des premières chauffe. Il est très important de ne pas toucher l'appareil durant ces premières montées en température afin de ne pas abîmer la peinture. Le premier feu doit être léger, modéré, peu chargé en bois. Les feux suivants d'intensité grandissante.

Lors des premières mises en chauffe, il peut se dégager des fumées et une odeur de peinture provenant de l'appareil, ceci est tout à fait normal. Ventilez la pièce pour les faire disparaître.

ALLUMAGE ET RECHARGEMENT

Allumage du feu (allumage inversé) :



L'allumage de l'appareil doit être réalisé suivant le procédé d'allumage inversé décrit ci-dessus. Cela permet une montée en température progressive de l'appareil et des conduits et un amorçage du tirage facilité.

En plus de cela, ce principe est plus écologique qu'un démarrage traditionnel car il réduit la pollution due aux gaz de combustion (dans l'allumage traditionnel, ces gaz s'échappent des grosses bûches dans un foyer encore froid qui ne permet pas de les brûler).

Une charge initiale de 2kg de bois permet d'obtenir un bon lit de braises.

Il convient de laisser le registre d'air ouvert au maximum (à gauche) pendant le démarrage afin de garantir une bonne montée en température de l'appareil.

Rechargement :

Il est recommandé d'attendre qu'il ne reste que des braises (absence de flammes et de fumées) avant d'ajouter à nouveau du bois. L'ouverture de la porte doit se faire progressivement afin de limiter l'appel d'air qui favoriserait la sortie de fumée dans la pièce (refoulement).

Votre appareil est à fonctionnement intermittent et l'intervalle de rechargement à puissance calorifique nominale ou partielle est d'environ 40min.

Hauteur maximale de rechargement : 140mm

L'utilisation du gant pour le rechargement est obligatoire. Risque de brûlures graves.

La chambre de combustion et le compartiment cendrier doivent rester fermés pour éviter le refoulement des fumées, sauf lors de l'allumage, du chargement ou de l'enlèvement des résidus.

ENTRETIEN

Avertissements :

Il est interdit de toucher, frotter ou nettoyer l'appareil lorsqu'il est chaud : Risque de brûlures graves.

Tout entretien doit se faire impérativement sur un appareil froid.

Nous vous recommandons un nettoyage avec une éponge souple et humide ou un chiffon doux mais en aucun cas, des produits corrosifs ou contenant des agents chimiques agressifs pouvant détériorer la peinture, les joints, ou tout autre composant de l'appareil.

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, un nettoyage régulier de l'appareil, du conduit de raccordement et du conduit de fumée est nécessaire. Il est indispensable de vérifier l'absence d'obstruction du conduit avant un rallumage à la suite d'une longue période d'arrêt.

Il est nécessaire de faire procéder à une maintenance régulière de votre appareil par un technicien qualifié.

Nous vous recommandons de faire procéder à cette maintenance lors du ramonage de vos conduits.

Le règlement Sanitaire Départemental Type RSDT (article 31-6) oblige à ramoner les conduits 2 fois / an pour les combustibles solides, dont 1 fois pendant la période d'utilisation. De plus, l'appareil et son conduit de raccordement doivent être nettoyés au moins une fois par an.

La circulaire du 26/04/1982 modifiant le règlement Sanitaire Départemental Type RSDT précise :

« On entend par ramonage le nettoyage par action mécanique directe de la paroi intérieure du conduit de fumée afin d'en éliminer les suies, les dépôts et d'assurer la vacuité du conduit sur tout son parcours. »

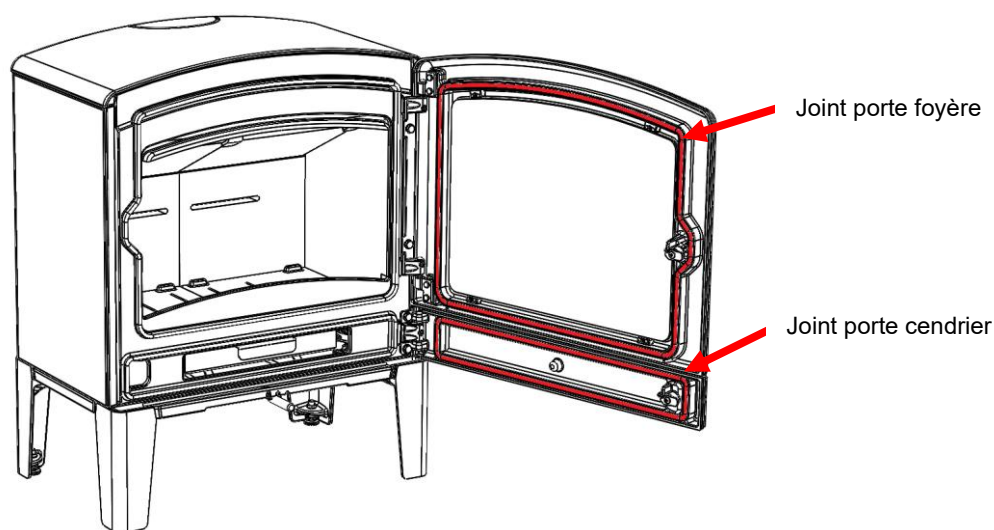
Tout autre procédé autre que le ramonage mécanique n'est pas reconnu comme tel.

Les joints de porte sont des joints spécifiques résistants à la température en fibre de verre.

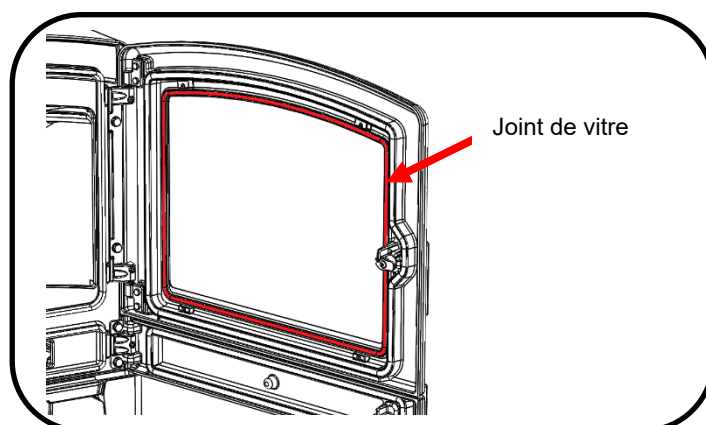
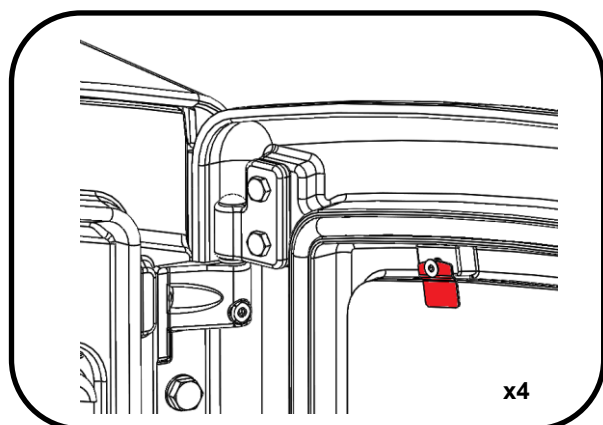
Il convient de remplacer ces joints dès qu'une dégradation est constatée. L'utilisation de l'appareil avec des joints dégradés entraînera une perte d'étanchéité, une surconsommation en bois et des performances amoindries.

L'appareil ne doit pas fonctionner si les joints de porte foyère, de porte cendrier, ou de vitre sont endommagés. A noter que malgré leur résistance à la température, les joints d'étanchéité sont des pièces d'usure qui doivent être régulièrement vérifiés et remplacés si nécessaire. Ce remplacement ne découle pas d'une malfaçon de l'appareil mais d'une usure normale.

Il est strictement nécessaire d'utiliser exclusivement des pièces de rechange recommandées.



Une vérification de l'état du joint de vitre est également à réaliser. Pour le remplacer, il est nécessaire de retirer les 4 pièces de fixation puis la vitre. Au remontage la vitre doit être en appui sur le joint pour assurer l'étanchéité mais ne doit pas être serrée en excès. Un serrage trop important entrainera une casse de la vitre à froid ou à chaud.



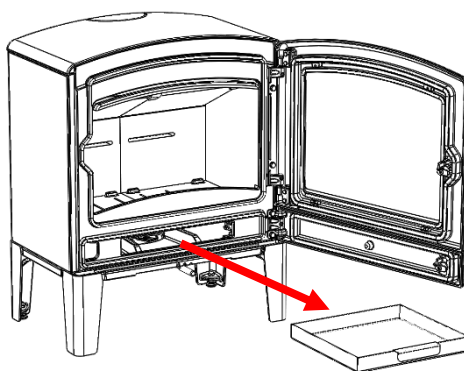
Retrait des cendres :

Le cendrier doit être vidé régulièrement pour éviter tout débordement et l'obturation de la grille de décendrage.

Il est préférable de nettoyer la sole foyer à l'aide d'un aspirateur à cendres ou d'une pelle/balayette (non fournis) avant de retirer le cendrier. Un excès de cendres dans le foyer entrainera un défaut d'arrivée d'air et donc une dégradation de la combustion.

Ne vider les cendres que lorsque les braises sont totalement froides (ces dernières peuvent être chaudes jusqu'à 24h après l'extinction du feu). L'utilisation du gant fournis avec l'appareil est recommandé pour manipuler le cendrier.

Il est nécessaire d'utiliser un récipient non inflammable posé sur un revêtement non inflammable. Nous recommandons l'utilisation d'un aspirateur à cendres.

**Nettoyage des vitres :**

Votre appareil est équipé d'un système de balayage de vitre permettant de limiter le dépôt de suie sur la vitre et ainsi de profiter d'une belle vision des flammes pendant plusieurs jours.

L'efficacité de ce balayage est liée à de nombreux facteurs tel que le tirage, l'humidité du bois et l'allure de combustion. L'utilisation de bois humide d'un taux supérieur à 20% provoque un goudronnage excessif de la vitre. Nous conseillons encore une fois de ne brûler que du bois très sec.

Le nettoyage de la vitre doit être réalisé lorsque cette dernière est froide.

L'utilisation d'un morceau de papier journal humide trempé dans la cendre est un moyen efficace et écologique de nettoyer la vitre de votre foyer avant de la rincer à l'eau claire.

Vous pouvez également utiliser des produits spécifiques destinés à cet usage. Le produit doit être appliqué sur un chiffon doux et non directement sur la vitre. Certains produits agressifs peuvent entraîner la dégradation de la peinture, de la sérigraphie des vitres, des joints de portes et de vitre.

FEU DE CHEMINEE

En cas de feu de cheminée, faites sortir les occupants de la maison.

Appelez les pompiers en composant le « 18 » ou le « 112 ».

Disjonctez l'installation électrique de la maison au niveau de votre armoire électrique. Réduisez l'apport en air dans la pièce en fermant les fenêtres et en obstruant, depuis l'extérieur, la bouche d'entrée d'air si vous en avez une. Sortez de l'habitation.

N'entreprenez rien qui vous mettrait en danger, vous ou vos proches.

PANNES ET REMEDES

DESORDRES	REMEDES POSSIBLES
Encrassement de la vitre Refoulement lors de l'ouverture de la porte Condensation Corrosion	- Brûler du bois dont l'humidité < 20% - Augmenter l'arrivée d'air comburant * - Contrôler les réglages d'arrivée d'air de l'appareil - Nettoyer l'appareil - Contrôler la fréquence de ramonage (2 fois par an dont une fois pendant la période d'utilisation) - Dégager la sortie du conduit de fumée de tout élément gênant (ex parabole, ...) * - Rehausser le chapeau sur la sortie de fumée * - Rehausser le conduit de fumée (dépassement de 40 cm du faîtage) * - Isoler le conduit de fumée *
Le bois brûle difficilement	- Utiliser du bois de section plus petite ou en quartier - Brûler du bois dont l'humidité < 20% - Augmenter l'arrivée d'air comburant * - Dégager la sortie du conduit de fumée de tout élément gênant (ex parabole, ...) * - Rehausser le chapeau sur la sortie de fumée * - Rehausser le conduit de fumée (dépassement de 40 cm du faîtage) * - Isoler le conduit de fumée *
Le bois brûle trop vite	- Mettre des bûches de plus grosse section - Vérifier la présence des déflecteurs dans l'appareil * - Vérifier le réglage d'amenée d'air à l'appareil * - Installer un modérateur de tirage *
Bistrage du conduit de fumée	- Brûler du bois dont l'humidité < 20% - Augmenter l'arrivée d'air comburant - Dégager la sortie du conduit de fumée de tout élément gênant (ex parabole, ...) * - Rehausser le chapeau sur la sortie de fumée * - Rehausser le conduit de fumée (dépassement de 40 cm du faîtage) * - Isoler le conduit de fumée *
Surchauffe de l'appareil	- Fermer le registre d'arrivée d'air - Arrêter l'alimentation en bois

* Cette opération doit être réalisée par un professionnel qualifié

RECYCLAGE

Le tri sélectif, permettant le recyclage d'un appareil en fin de vie et son traitement respectueux de l'environnement, contribue à éviter les éventuels effets négatifs sur l'environnement et la santé. Il favorise la réutilisation et/ou le recyclage des matériaux composants l'appareil.

Pour en savoir plus sur les centres de collectes des déchets existants, adressez-vous au service de collecte des déchets de votre commune ou auprès du magasin dans lequel vous avez effectué l'achat de votre appareil.

GARANTIE

1 - BENEFICIAIRE DE LA GARANTIE

La garantie concerne tout acheteur d'un poêle à bois SEGUIN.

Elle prend effet à la date de l'achat. Le distributeur doit remettre à l'acheteur, au plus tard au moment de la livraison cette présente notice et établir un Procès-Verbal de réception. Ce procès-verbal datera le début de la garantie et devra être transmis pour toute demande de prise en charge.

2 - OBJET DE LA GARANTIE

La garantie concerne exclusivement les vices de fabrication apparaissant sur le matériel postérieurement à la sortie du dépôt du revendeur.

Sont garantis :

- PENDANT 10 ANS - Toutes les pièces en fonte incorporées dans l'appareil.
- PENDANT 1 an – Grille de cendrier / Déflecteur / panneaux réfractaires (vermiculite).

3 - EXCLUSIONS

Tout bris de glace ne peut résulter que d'un mauvais montage, d'un choc ou d'une mauvaise utilisation de l'appareil (exemple : mise en œuvre d'un autre combustible que le bois).

Sont exclus de la garantie du fabricant tous les défauts ou vices résultant d'un mauvais entretien, d'une mauvaise installation, de modifications ou de réparations mal faites ou inappropriées.

Sont également exclus de la garantie tout appareil ou accessoire non fourni par CHEMINEES SEGUIN DUTERIEZ ayant été ajouté ou adapté à ses fabrications.

La garantie ne couvre pas les dommages résultant de chocs, ni ceux découlant d'un mauvais montage, vice de pose ou d'une mauvaise utilisation de l'appareil.

Comme tous les appareils, l'air salé d'une région côtière, une ambiance halogénée (présence de chlore, fluor générée par piscine, spa) ou un environnement très humide peuvent apporter une oxydation des pièces constitutives de l'appareil, pouvant être amplifiée en cas d'utilisation épisodique.

A long terme, cela endommagera votre appareil, ses accessoires et système d'évacuation des fumées. Cette garantie n'est donc pas valable pour les dommages provenant de ces causes.

CHEMINEES SEGUIN DUTERIEZ n'est en aucun cas responsable pour tout dommage indirect ou provenant d'un accident de manipulation.

Les joints d'étanchéité de porte ainsi que les verres en vitrocéramique ne sont pas garantis.

Les dispositions de la garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code Civil.

Les pièces et les accessoires remplacés dans le cadre de cette garantie limitée ne sont garantis que pour la durée restante de la garantie d'origine précédemment mentionnée.

4 - FONCTIONNEMENT ET SECURITE

Avant tous travaux, l'installateur devra s'assurer de la conformité du conduit de fumée, des éléments de support et de l'environnement du foyer tel que prescrit dans notre notice. Sa seule responsabilité serait engagée en cas de mauvais fonctionnement et de sinistre consécutif à une installation non conforme à cette notice et à ses prescriptions.

Il devra exécuter les travaux en respectant toutes les réglementations locales, y compris celles faisant référence à des normes nationales et européennes.

5 - MISE EN OEUVRE DE LA GARANTIE

Dans le cas d'une pièce défectueuse, l'utilisateur devra en informer immédiatement le distributeur de son appareil auprès duquel il s'est approvisionné. Le distributeur, après s'être informé de l'origine de la défectuosité pour savoir si elle entre bien dans le cadre de la garantie, devra en avertir CHEMINEES SEGUIN DUTERIEZ en communiquant les références exactes de la pièce et de la gamme et ce dans les 48 heures de la déclaration à défaut d'irrecevabilité.

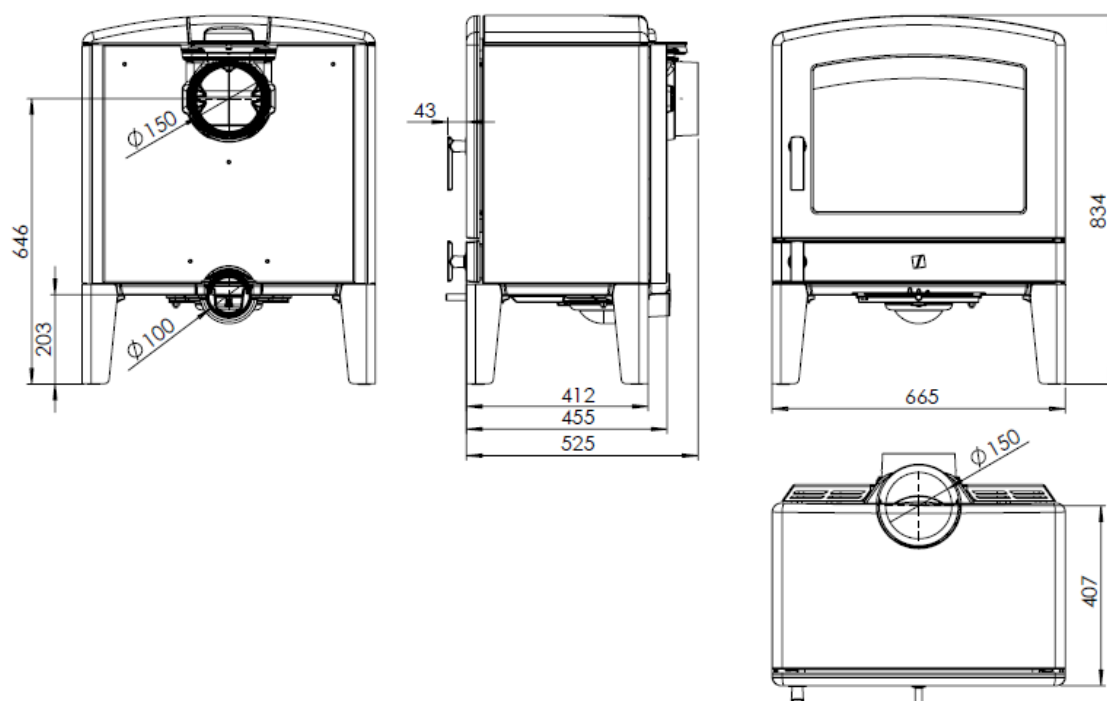
La garantie est limitée à l'échange, ou à la réparation des pièces reconnues défectueuses, à l'exclusion de toute autre indemnité. (Les couts éventuels de démontage et de remontage, ainsi que les frais de port, d'emballage et de main d'œuvre ne pourront en aucun cas être imputés à CHEMINEES SEGUIN DUTERIEZ).

6 - Au cas où le foyer serait à retourner à l'usine dans le cadre de la garantie, CHEMINEES SEGUIN DUTERIEZ ne prendra pas en charge les frais de dépose et de repose de celui-ci dans la cheminée ainsi que les frais de main-d'œuvre consécutifs à un service après-vente.

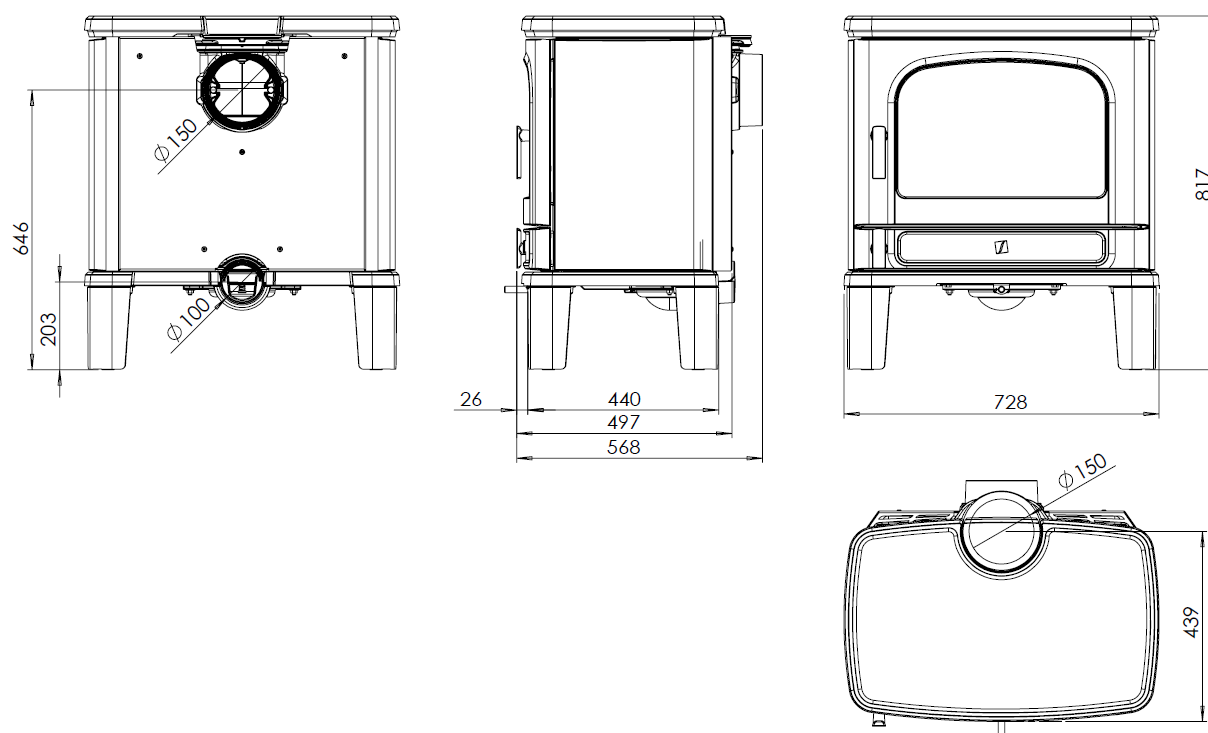
7- FORMALITES

La garantie est valable uniquement sur PRESENTATION D'UNE FACTURE ACQUITTEE et du PROCES VERBAL DE RECEPTION délivrés par un revendeur agréé par CHEMINEES SEGUIN DUTERIEZ.

AGATE



GRENAT





CHEMINEES SEGUIN DUTERIEZ
Z.I de LHERAT – 63310 RANDAN – FRANCE
www.cheminees-seguin.com – contact@seguin.fr